|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Addendum 4 au Document WTDC-17/23-F** |
|  | | **4 septembre 2017** |
|  | | **Original: russe** |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) | | |
| projet de révision de la Résolution 2 de la cmdt – Etablissement de commissions d'études | | |
|  | | |
|  | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Résolutions et recommandations  **Résumé:**  Il est proposé de modifier le texte de la Résolution 2 en se fondant sur un examen de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, y compris sur les propositions de révision de cette Résolution faites dans le cadre des travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D, sur la Résolution UIT-R 1-7, approuvée par l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15), et sur la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016), approuvée par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2016 (AMNT-16).  Les propositions principales sont les suivantes:  1) continuer de recourir activement aux groupes de travail au sein des commissions d'études de l'UIT-D, afin d'harmoniser la structure des commissions d'études de tous les Secteurs de l'UIT;  2) établir les questions à étudier à l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021 en tenant compte des Objectifs de développement durable.  **Résultats attendus:**  La CMDT-17 est invitée à examiner et à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014).  **Références:**  Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014) et Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, [Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016)](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.1-2016) de l'AMNT, [Résolution UIT-R 1-7](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=R-RES-R.1) de l'AR-15 | | |

# I Introduction

Actuellement, chaque Secteur de l'UIT dispose de ses propres règles en ce qui concerne l'établissement des commissions d'études et des groupes de travail.

Dans la Résolution UIT-R 1-7 de l'AR-15, intitulée "Méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des Commissions d'études des radiocommunications, du Groupe consultatif des radiocommunications et d'autres groupes du Secteur des radiocommunications", il est indiqué que:

"*A1.3.1.4 Les commissions d'études peuvent créer les sous‑groupes nécessaires à la réalisation de leurs travaux. Le mandat et les délais d'exécution des travaux des sous‑groupes créés lors d'une réunion de la commission d'études sont examinés et modifiés à chaque réunion de la commission d'études en tant que de besoin. Cela ne concerne pas les groupes de travail, qui font l'objet du § A1.3.2.2.*

*A1.3.2.2 Les commissions d'études créeront normalement des groupes de travail pour étudier, dans leur domaine de compétence, les Questions qui leur sont attribuées ainsi que les sujets dont l'étude leur a été confiée conformément au § A1.3.1.2 ci-dessus. Il est entendu que les groupes de travail sont créés pour une période non définie, afin de traiter les Questions et d'étudier les sujets soumis à la Commission d'études. Chaque groupe examine des Questions et ces sujets et élabore des projets de Recommandation et d'autres textes qui seront soumis à l'examen de la commission d'études. Pour éviter de trop solliciter les ressources du Bureau des radiocommunications, des Etats Membres, des Membres du Secteur, des Associés et des établissements universitaires, une commission d'études ne doit établir par consensus et maintenir qu'un nombre minimum de groupes de travail.*"

Conformément à la Résolution 1 de l'AMNT-16, intitulée "Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT":

"*2.1.2 Pour la commodité de leurs travaux, les commissions d'études peuvent établir des groupes de travail, des groupes de travail mixtes ou des groupes de Rapporteur chargés d'accomplir les tâches qui leur ont été confiées.*"

La pratique actuelle à l'UIT-R et à l'UIT-T qui consiste à établir une hiérarchie entre les *commissions d'études (CE), les groupes de travail et les groupes du rapporteur* permet de répartir la charge de travail entre les présidents et les vice-présidents des CE (conformément aux résolutions susmentionnées, les présidents des groupes de travail sont aussi, en temps normal, vice-présidents des CE) et de structurer les travaux menés au titre des Questions à étudier de façon optimale.

Ainsi, pour la période d'études 2014-2017 de l'UIT-D, le GT 1/2 a été créé au sein de la CE 2, dans le but de regrouper et coordonner les études sur un certain nombre de Questions liées aux changements climatiques, à l'environnement et aux télécommunications d'urgence:

– Question 5/2: Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe

– Question 6/2: Les TIC et les changements climatiques

– Question 7/2: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

– Question 8/2: Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC

Le GT 1/2 a examiné les résultats des enquêtes relatives à ces Questions et a été chargé d'étudier les documents reçus qui portaient sur plus d'une de ces Questions. De plus, il avait pour tâche d'envoyer les notes de liaison sur les sujets relevant des Questions 5/2-8/2.

Il importe de souligner le net écart qui existe entre les activités des CE pour ce qui est de l'intérêt exprimé par les pays membres, qui se manifeste dans le nombre de contributions soumises (une différence d'une centaine de contributions). Cet écart se traduit par un manque cruel de temps pour examiner les documents présentés à la CE 1. Afin de réduire, voire d'éliminer tout doublon dans les études qui sont menées, il est conseillé d'envisager de diminuer le nombre de Questions à étudier en les revoyant ou en les restructurant.

Dans ces circonstances, il est possible d'améliorer d'avantage l'efficacité des travaux des CE de l'UIT-D et le Secteur dans son ensemble, en réorganisant les CE et en revoyant et restructurant un certain nombre de Questions. Pour réorganiser les CE de l'UIT-D, la Fédération de Russie propose de continuer d'avoir recours aux groupes de travail, compte tenu des résultats obtenus pendant la période d'études actuelle de l'UIT-D dans le cadre des activités du Groupe de travail mixte 1/2 et du fonctionnement concluant des groupes de travail mixtes permanents au sein des CE des autres Secteurs de l'UIT. Il est également proposé de continuer de recourir à des groupes de travail mixtes avec d'autres Secteurs de l'UIT, afin d'éviter toute redondance dans les études actuelles et de respecter les intérêts des pays en développement sur les sujets voulus.

En outre, il est proposé de retirer la Question 9/2, "Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement", du domaine de compétence de l'UIT-D pour la faire entrer dans celui de l'Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).

Dans le cadre de la restructuration des CE, il est nécessaire de tenir compte de l'importance qu'ont les objectifs de développement durable (ODD), définis par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution A /70/1 "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030", le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le tableau de correspondance SMSI-ODD.

# 2 Proposition

La CMDT-17 est invitée à examiner et à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014) et qui sont reproduites dans l'annexe au présent document.

[Note de l'éditeur: Le projet de propositions communes de la RCC visant à modifier la Résolution 2 de la CMDT ayant déjà été examiné et approuvé lors de la RPM-CEI, il est ici proposé de faire des modifications supplémentaires pour tenir compte des débats tenus dans les commissions d'études de l'UIT-D et lors de la réunion de 2017 du GCDT. Les modifications qu'il est proposé d'apporter par rapport à la version antérieure du projet de proposition communes sont surlignées.]

**MOD** RCC/23A4/1

RÉSOLUTION 2 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Etablissement de commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT‑D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement, compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT pour la période 2016-2019 et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT‑D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats satisfaisants des études au titre des Questions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 de créer au sein du Secteur deux commissions d'études, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 de la présente Résolution;

2 que chaque commission d'études et les groupes qui en relèvent étudieront les Questions adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées, conformément à la répartition indiquée dans l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que les Questions adoptées entre deux CMDT conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la présente Conférence;

3 que les Questions traitées par les commissions d'études et les programmes du BDT devront être directement liés, afin de mieux faire connaître ces programmes et les documents élaborés par ces commissions et d'en accroître l'utilisation, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences;

4 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus par les deux autres Secteurs et le Secrétariat général;

5 que les commissions d'études peuvent également examiner, le cas échéant, d'autres documents de l'UIT en rapport avec leur mandat;

6 que chaque Question tiendra compte de tous les aspects relatifs au thème, aux objectifs et aux résultats attendus, conformément au programme correspondant;

7 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

*Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

− Elaboration des politiques, des réglementations et des stratégies nationales de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, et notamment mise en place de mesures destinées à favoriser l'infrastructure large bande et la protection des consommateurs, en tant que moteur d'une croissance durable.

− Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux télécommunications/TIC nationales.

− Accessibilité des télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.

− Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC.

− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris la transition actuelle de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et l'utilisation du dividende numérique, en plus du futur passage au numérique.

# 2 Commission d'études 2

**Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

– Services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC, y compris les services mobiles.

– Création de villes intelligentes et durables fondées sur les nouvelles TIC, parmi lesquelles les mégadonnées, l'informatique en nuage et l'Internet des objets.

– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

– Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement et pour la planification préalable aux catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours ainsi que les tests de conformité et d'interopérabilité.

– Cybersanté et exposition des personnes aux champs électromagnétiques

– Utilisation des TIC dans le domaine des changements climatiques et élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.

– Mise en oeuvre des télécommunications/TIC, compte tenu des résultats des études menées par l'UIT-T et l'UIT-R et des priorités des pays en développement.

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement  
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D et répartition de ces Questions entre les groupes de travail

# Commission d'études 1

# Groupe de travail 1/1: "Questions liées au passage aux réseaux large bande et aux réseaux de prochaine génération dans les pays en développement, y compris l'accès pour les zones rurales et isolées, et l'accès pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers"

– **Question 1/1:** Aspects politiques et réglementaires liés au passage des réseaux et des technologies existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération[fusion des Questions 1/1 et 2/1 traitées pendant la période d'études 2014-2017, exception faite des thèmes suivants: services mobiles, services over the top (OTT) et mise en oeuvre du protocole IPv6]

– **Question 2/1:** Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées [suite de l'étude de la Question 5/1 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

– **Question 3/1:** Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC [suite de l'étude de la Question 7/1 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

# Groupe de travail 2/1 "Questions liées à la création d'un environnement propice pour le développement des télécommunications/TIC et des applications des TIC"

– **Question 4/1:** Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération (groupe mixte avec la CE 3 de l'UIT-T) [suite de l'étude de la Question 4/1 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

(groupe mixte, avec la CE 1 de l'UIT-T)

– **Question 5/1:** Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs [suite de l'étude de la Question 6/1 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

– **Question 6/1:** Etude des stratégies et des méthodes de transition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en oeuvre de nouveaux services [suite de l'étude de la Question 8/1 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

# Commission d'études 2

Groupe de travail 1/2: Questions liées à la création de villes intelligentes et durables fondées sur les nouvelles TIC

– **Question 1/2:** Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique [fusion des Questions 1/2 et 3/1 traitées pendant la période d'études 2014-2017, y compris les thèmes suivants: services mobiles, services OTT, Internet des objets, mégadonnées et mise en oeuvre du protocole IPv6]

– **Question 2/2:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité [suite de l'étude de la Question 3/2 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

– **Question 3/2:** Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité [suite de l'étude de la Question 4/2 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

Groupe de travail 2/2: Questions liées à la santé, aux changements climatiques, à l'environnement et aux télécommunications d'urgence

– **Question 4/2:** L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté, y compris l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques [fusion des Questions 2/2 et 7/2 traitées pendant la période d'études 2014-2017]

– **Question 5/2:** Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe [suite de l'étude de la Question 5/2 traitée pendant la période d'études 2014-2017]

– **Question 6/2:** Les TIC et les changements climatiques, y compris les questions liées à l'élimination et au recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC [fusion des Questions 6/2 et 8/2 traitées pendant la période d'études 2014-2017]

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Dubaï.

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév.buenos aires, 2017)

Liste des présidents et vice-présidents

# Commission d'études 1

**Présidente**: Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique)

**Vice-présidents:**

Mme Regina Fleur Assoumou-Bessou (République de Côte d'Ivoire)

M. Peter Ngwan Mbengie (République du Cameroun)

M. Victor Martinez (République du Paraguay)

Mme Claymir Carozza Rodriguez (République bolivarienne du Venezuela)

M. Wesam Al-Ramadeen (Royaume hachémite de Jordanie)

M. Ahmed Abdel Aziz Gad (République arabe d'Egypte)

M. Nguyen Quy Quyen (République socialiste du Viet Nam)

M. Yasuhiko Kawasumi (Japon)

M. Vadym Kaptur (Ukraine)

M. Almaz Tilenbaev (République kirghize)

Mme Blanca González (Espagne)

# Commission d'études 2

**Président**: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)

**Vice-présidents:**

Mme Aminata Kaba-Camara (République de Guinée)

M. Christopher Kemei (République du Kenya)

Mme Celina Delgado (Nicaragua)

M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabe unis)

M. Nadir Ahmed Gaylani (République du Soudan)

Mme Ke Wang (République populaire de Chine)

M. Ananda Raj Khanal (République fédérale démocratique du Népal)

M. Evgeny Bondarenko (Fédération de Russie)

M. Henadz Asipovich (République du Bélarus)

M. Petko Kantchev (République de Bulgarie)

**Motifs:**

Il est essentiel:

1) de continuer de recourir activement aux groupes de travail au sein des commissions d'études de l'UIT-D, afin d'harmoniser la structure des commissions d'études de tous les Secteurs de l'UIT;

2) d'établir les questions à étudier à l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021 en tenant compte des Objectifs de développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_